

## **Procès-Verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2023**

---

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LANDOGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude COLLANGE, Maire

**Présents** : Mme COLLANGE Claude, MOURTON Daniel, ISACCO Jean-Luc, NEME Paul, BELLIN Gérard, ROUDAIRE Christian, PIGEON André, BERTRAND Pierre, MARCHEIX Michèle, ROFFET Eric

**Absent excusé** : Mr THOMAS Jean-Marc

**Pouvoir** : Mr THOMAS Jean-Marc donne pouvoir à Mme COLLANGE Claude

Mme MARCHEIX Michèle a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant de six conseillers municipaux présents physiquement à la séance a été atteint.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Approbation du compte rendu de réunion du 30 octobre 2023
- Convention de partenariat relative à la fin de la procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon avec le juriste René DELASPRE
- TE 63. Travaux éclairage public. Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion
- Travaux eau potable. Sécurisation du réseau. Travaux Les Isserts. Proposition du Bureau d'Etudes SAFEGE, montant des travaux et demandes subventions.
- ORANGE calcul RODP 2023
- Travaux salle polyvalente. Demande subventions
- Travaux église. Demande subventions
- Distribution colis seniors
- Plantation arbres fruitiers
- Questions diverses

Le conseil municipal ainsi réuni a pris les décisions suivantes (par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sauf indication contraire).

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2023**

Madame le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2023 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu. « sans observation », le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Convention de partenariat relative à la fin de la procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon avec le juriste René DELASPRES**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé la mise en oeuvre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon situées dans le cimetière de la commune de Landogne.

La première phase de cette procédure, l'information diffusée à la population, la réception des concessionnaires sur place le 13 novembre 2020, ont permis sur 45 concessions sélectionnées à l'origine, à environ une douzaine de familles de se faire connaître et de s'engager à mieux entretenir leur emplacement.

Après une période d'interruption réglementaire de un an, qui s'achèvera le 22 mars 2024, il s'agira de procéder à la seconde et dernière phase de cette procédure qui permettra à la commune de disposer de nouveaux emplacements, ainsi libérés, qui pourront être proposés aux habitants, dès le mois de décembre 2024.

Bonne gestion du cimetière, amélioration de l'entretien des concessions, respect de la décence et de la dignité dues aux défunts et à ce lieu de mémoire et de recueillement, lutte contre la saturation du cimetière, justifient pleinement cette procédure de reprise qui permettra de continuer à délivrer des concessions aux habitants afin de constituer la dernière demeure de leurs défunts.

Pour terminer cette procédure, je vous propose de solliciter à nouveau Monsieur René DELASPRES, juriste, qui a sécurisé juridiquement en 2020 et 2021 cette démarche longue et complexe.

Cet accompagnement se déroulera sur la période suivante : de janvier à décembre 2024.

Les familles auront donc disposé de cinq années, soit au total cinq périodes de Toussaint, pour se faire connaître et s'engager à mieux entretenir leurs emplacements.

L'état d'abandon des concessions s'explique en grande partie par la disparition des familles.

La convention de partenariat que je vous propose d'adopter précise les conditions d'exécution de cette dernière étape, les modalités d'intervention de Monsieur René DELASPRES qui accepte de prendre en charge cette fin de procédure, ainsi que le montant du dédommagement forfaitaire qui s'élève à 1 300.00 €

**TE63. Travaux d'éclairage public. Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un dossier reçu de TE 63. Suite au projet de travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public que nous avons adopté en séance du 13 janvier 2023, TE 63 nous propose de compléter ces travaux par un dossier de mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public.

Ces travaux sont complémentaires. Ils consistent à remplacer les vieilles horloges de gestion de l'éclairage public par des horloges dernière génération.

Le coût se décompose ainsi :

<b>Coût total HT des travaux</b>	<b>5 000.00 €</b>	
Part TE 63 (60 %)		3 000.00 €
<b>Part COMMUNE (40 %)</b>		<b>2 000.00 €</b>

Le coût de la TVA étant entièrement supporté par TE 63.

**Travaux eau potable. Sécurisation du réseau. Travaux aux Isserts. Proposition du Bureau d'Etudes SAFEGE, montant des travaux et demandes de subvention**

Suite aux nouvelles constructions dans le village des Isserts et après élaboration du schéma directeur, la commune souhaite mailler et sécuriser son réseau d'alimentation en eau potable.

La commune produit, transfère et distribue l'eau potable aux usagers. Nous disposons de deux ressources.

Le projet consiste à sécuriser et renforcer l'alimentation en eau potable du village des Isserts en remplaçant la conduite DN60 qui alimente actuellement par une conduite DN90.

Le montant de ces travaux s'élève à 159 000.00 € HT.

La maîtrise d'œuvre serait assurée par le bureau d'études SAFEGE.

La commune sollicite des subventions auprès des organismes Agence de l'Eau et Conseil Départemental.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Estimation des travaux HT			159 000.00
<b>Subventions sollicitées</b>			
Conseil Départemental SATEA	35 %	- 55 650.00	
Agence de l'Eau Loire Bretagne	45 %	- 71 550.00	
<b>Total subventions</b>		127 200.00	
TVA 20 %			31 800.00
<b>Total TTC</b>			<b>190 800.00</b>

**ORANGE – Calcul RODP 2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) est due par ORANGE à la commune de LANDOGNE pour l'année 2023. Il est à noter que 0.228 kms d'artères en sous-sol ont été réalisées lors des travaux ORANGE aux Isserts en 2022 ce qui ramène le patrimoine enterré à 0.419 kms. Le montant s'élève à, en tenant compte du taux d'actualisation et des fiches patrimoine délivrées par ORANGE :

Artères aériennes (km)	Artères souterraines (km)	Emprise au sol (m <sup>2</sup> )	PU 2023	taux d'actualisation 2023	P.U révisé	Total €
<b>Patrimoine au 31/12/2021</b>						
7.807			40.00	1.5649	62.60	488.72
	0.419		30.00	1.5649	46.95	19.67
		0.00	20.00	1.5649	28.43	0.00
			<b>Total 2023</b>			<b>508.39</b>

**Travaux salle polyvalente – demande de subventions**

Madame le Maire expose à l'assemblée les travaux envisagés pour la rénovation de la salle polyvalente.

Construite depuis 1960, il est nécessaire de prévoir un programme de réalisation d'économies d'énergie en limitant les déperditions de chaleur.

Dans un premier temps, il est prévu de changer les huisseries pour améliorer l'isolation et tout l'équipement de la cuisine pour les performances énergétiques.

Le financement de l'opération s'établit ainsi :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Remplacement des menuiseries et des stores	18 062.00	21 674.40
Réaménagement de la cuisine	11 107.50	13 329.00
<b>TOTAL</b>	<b>29 169.50</b>	<b>35 003.40</b>

Financement		Montant	Pourcentage
DETR 2024	sollicité	8 750.85	30 %
FIC 2024	sollicité	11 667.80	40 %
AUTOFINANCEMENT		8 750.85	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>29 169.50</b>	

**Travaux église – demande de subvention**

Madame le Maire rappelle l'existence de dégradations à l'intérieur de l'église St Pierre : problèmes d'humidité, murs cloqués, peintures abimées... qui s'expliqueraient par des remontées capillaires dans les parties basses des murs, mais également par l'absence de chéneaux et de descentes d'eaux pluviales à l'extérieur.

Les eaux du toit s'écoulant directement sur les contreforts de l'église, elles aggravent les dégradations liées aux remontées capillaires.

Lors du Conseil Municipal du 30 octobre 2023, il avait été décidé de faire poser, en premier, des chéneaux autour de l'édifice de manière à éviter l'infiltration des eaux pluviales à l'intérieur des murs.

Un devis a été demandé à l'entreprise Toiture Plomberie des Dômes de Pont du Château, le coût estimé s'élève à 10058 euros, auquel il convient d'ajouter des travaux de terrassement et de pose de regards pour évacuer ces eaux pluviales.

Une demande de subvention au titre de la DETR va être déposée.

### **Distribution des colis seniors**

Les seniors de la commune ne pouvant participer au repas du 14 janvier 2024, vont recevoir un colis qui sera distribué par les membres du Conseil Municipal.

25 colis vont ainsi être distribués, le colis composé de produits locaux sous forme d'un repas complet.

### **Plantation arbres fruitiers.**

Dans le cadre du programme de « Graines de Combrailles » initié par le Conseil Départemental et son Budget Ecologique et Citoyen, les communes du territoire Chavanon Combrailles et Volcans se voient doter d'arbres fruitiers.

La commune de Landogne va recevoir 15 arbres fruitiers : pruniers, pommiers, poiriers, cerisiers, noyers. Ils seront plantés mercredi 20 décembre par les élus et autres habitants de la commune sur le terrain à l'entrée des Salasses.

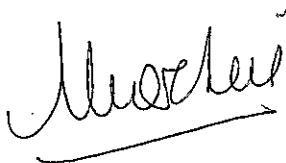
### **Questions diverses**

L'assemblée n'a pas de questions diverses à poser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Secrétaire de séance

Mme MARCHEIX Michèle



Le Maire

Mme COLLANGE Claude

